



Maire	D.G.
	

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 14 septembre 2026 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, Samuel Tremblay-Bonsens et Robert Dubois et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-09-183 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2026

2026-09-184 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait dix (10) personnes présentes dans la salle. M. Normand Vermette a posé une question concernant les accotements suite à l'asphaltage qui a eu lieu sur le chemin Cedarville. La question sera transmise à l'inspecteur en voirie. Mme Sylvia Poirier a avisé qu'il y a un chevreuil mort proche de la Descente 12. Mme Anne-Lise Dupuis a mentionné que c'est difficile de voir à l'intersection de la Route 247 et le chemin Marlinton à cause du phragmite sur les bords de chemin. Le maire a répondu qu'il s'agit du Canton de Stanstead mais une demande leur sera faite pour couper. Mme Hélène Lalancette a demandé des questions sur l'item 6.5 et le maire a répondu.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2026

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 août dernier.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.3 Comité de travail sur le patrimoine bâti

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme estime qu'il serait important d'avoir un Comité de travail sur le patrimoine bâti à Ogden, composé de représentants de la municipalité et d'Héritage Ogden, afin de travailler sur la préservation du patrimoine local et la recherche de solutions adaptées à la réalité du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de ce comité sera notamment :

- D'approfondir l'analyse du patrimoine bâti d'Ogden;
- D'examiner les différents outils de protection et de mise en valeur disponibles;
- D'évaluer les possibilités d'intervention réglementaire et non réglementaire;
- De formuler des orientations et recommandations pouvant éventuellement être présentées au Conseil municipal.

2026-09-185 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden nomme les personnes suivantes comme membres du comité de travail du patrimoine bâti :

- Robert Dubois (Membre du conseil municipal et CCU)
- Daniel Dorey (Membre citoyen du CCU)
- Jeffrey Packard (Représentant d'Héritage Ogden)
- Geneviève Dubuc (Représentants de la Municipalité d'Ogden).

ADOPTÉE

6.4 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 20 août 2026

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 août dernier.

ADOPTÉE

6.5 Demande de dérogation mineure – 655 Descente 6 - REMIS

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Collecte des matières résiduelles en 2027

CONSIDÉRANT QUE la collecte des matières résiduelles par la Ville de Stanstead s'est bien passée depuis l'année 2022, incluant les quatre (4) collectes de déchets additionnelles qui ont eu lieu au site central de déchets, soit une collecte additionnelle au mois de juin, juillet, août et septembre;

2026-09-186 Il est proposé par monsieur Samuel Tremblay-Bonsens et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden accepte de continuer avec le même nombre de collectes des matières résiduelles par la Ville de Stanstead en 2027, incluant l'augmentation du nombre de collectes uniquement au site central de déchets à deux fois par mois pour les mois de juin à septembre 2027 seulement.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

- 7.2 **Approbation du règlement d'emprunt #2026-003 de la RIGDSC visant à compléter le chauffage des eaux par géothermie et l'affectation de la somme de 269 400 \$ du solde disponible du règlement 2016-001 et 135 659\$ du solde disponible du règlement 2021-001 en vue de financer une dépense de 405 059 \$**

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook de compléter les travaux pour le chauffage des eaux par géothermie dont les travaux initiaux ont été réalisés entre 2021 et 2023, en même temps que ceux de la nouvelle usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE, suite à diverses problématiques rencontrées avec l'entrepreneur pendant la construction de l'usine, la Régie a dû suspendre les travaux et reporter le tout à une date ultérieure. Les montants investis jusque-là étaient de l'ordre de 350 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en février 2026, la firme BPA a remis à la Régie un rapport technique en considérant une mise à jour des conditions d'opérations du système ainsi que de l'évaluation du retour sur investissement de ces travaux considérant également l'impact de l'augmentation des coûts énergétiques au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE selon la firme BPA, le retour sur investissement est estimé entre 10 et 15 ans, les économies anticipées sont estimées entre 20 000\$ et 25 000\$ par année et les frais d'entretien de ce type de système ont été évalués à environ 2500\$/an;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à ces travaux sont estimés à quatre cent cinq mille cinquante-neuf dollars (405 059\$), pour les honoraires, les services professionnels, les frais principaux et les frais incidents pour le forage de nouveaux puits et l'installation souterraine horizontale jusqu'au bâtiment, les travaux d'excavation/remblayage, les collecteurs et travaux de plomberie hors sol et l'allocation pour la construction d'une annexe;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de la RIGDSC tenue le 10 juin 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du 12 août 2026 par la résolution #2026-3585;

2026-09-187

**Il est proposé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité**

D'approuver le règlement #2026-003 visant à compléter le chauffage des eaux par géothermie et l'affectation de la somme de 269 400 \$ du solde disponible du règlement 2016-001 et 135 659\$ du solde disponible du règlement 2021-001 en vue de financer une dépense de 405 059 \$, adopté par la RIGDSC le 12 août 2026.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Octroi du contrat pour la peinture des lignes de rue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la peinture des lignes de rue;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Durand Marquage et Associés inc. au prix de 11,373.00\$, taxes en sus;

2026-09-188

**Il est proposé par monsieur Robert Dubois
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil octroie le contrat pour la peinture des lignes de rue à la compagnie Durand Marquage et Associés inc au prix de 11,373.00\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 31,612.41\$ et les salaires s'élèvent à 26,447.91\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 58,060.32\$.

2026-09-189 Il est proposé par madame Claudette Dupras **et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 155,442.90\$;

2026-09-190 Il est proposé par monsieur Robert Dubois **et résolu à l'unanimité**

QUE la liste des comptes à payer au 14 septembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Radiation de certains comptes de taxes des années 2025 et avant

CONSIDÉRANT QU'après étude des dossiers de la municipalité, il serait opportun de radier les comptes suivants:

1. Client 1675	0694 30 5364 2025	Douglas Doris Mabel 0.28\$
2. Client 1680	0787 54 1681 2025	Masters Victor Bazil 3.97\$
3. Client 1683	0986 23 6018 2025	Macpherson Margaret Rose 0.85\$
4. Client 583	1088 80 8740 2025	Davis Flora 4.54\$
5. Client 652	1290 08 4740 2025	Succession Wolfe A. Libby 0.28\$
6. Client 759	1492 40 9652 2025	Turcotte R. Anne Veilleux 2.84\$
7. Client 331	0692 79 0875 2025	Succession Chas J. Jeffrey 131.59
8. Client 482	0887 37 1157 2024	Succession Anton Henricksen 2.84\$
9. Client 517	0994 00 0375 2025	Succession Nathaniel Cate 169.88\$
10. Client 601	1187 17 9076 2025	McIntosh John 15.03\$
11. Client 1688	1191 92 0451 2025	Succession Brigham J. Hastings 133.29\$



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2026-09-191 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la radiation des comptes ci-haut mentionnée aux montants cités plus les intérêts.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Mandat pour services professionnels pour l'année 2027 auprès de Cain Lamarre

2026-09-192 Il est proposé par monsieur Samuel Tremblay-Bonsens
et résolu à l'unanimité

D' le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027.

ADOPTÉE

10.2 Permanence de Mme Geneviève Dubuc

CONSIDÉRANT QUE Mme Geneviève Dubuc a été engagée par la municipalité à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement et a commencé son travail avec son horaire permanent le 19 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de Mme Dubuc s'est terminée le 18 août 2026 et que le conseil doit maintenant décider de sa permanence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se trouve satisfait avec la qualité du travail effectué par Mme Dubuc;

2026-09-193 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accorde le poste permanent d'inspectrice en bâtiment et en environnement à madame Geneviève Dubuc.

QUE cette permanence prenne effet rétroactivement au 18 août 2026.

ADOPTÉE

10.3 Permanence de M. Justin Frenière

CONSIDÉRANT QUE M. Justin Frenière a été engagé par la municipalité à titre d'employé de la voirie et a commencé son travail le 25 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de M. Frenière s'est terminée en août 2026 et que le conseil doit maintenant décider de sa permanence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se trouve satisfait avec la qualité du travail effectué par M. Frenière;

2026-09-194 Il est proposé par monsieur Robert Dubois
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accorde le poste permanent d'employé de la voirie à monsieur Justin Frenière.

QUE cette permanence prenne effet immédiatement, soit le 14 septembre 2026.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.4 Renouvellement du contrat de service avec Infotech pour 2027

2026-09-195 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un chèque au montant de 7,132.00\$ taxes en sus en guise de paiement du contrat de service d'Infotech pour l'année 2027.

ADOPTÉE

10.5 Planification et coordination des travaux liés aux équipements du système de gestion de la descente de bateaux

CONSIDÉRANT QUE le 13 avril 2026, la municipalité d'Ogden a adopté la résolution no. 2026-04-087 pour le contrat de services regroupé avec General Tech et la résolution no. 2026-04-088 pour le contrat de services municipal avec General Tech, pour la mise en place des équipements pour la modernisation de la station de lavage et de descente de mise à l'eau;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de faire les travaux liés aux équipements du système de gestion de la descente de bateaux, et que General Tech a soumis une offre de services en tant que chargé de projet pour la planification et coordination de ces travaux, au montant de 2,890.00\$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront faits en régie par la municipalité, au coût maximal de 6,000.00\$;

2026-09-196 Il est proposé par monsieur Samuel Tremblay-Bonsens
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte la soumission de General Tech au montant de 2,890.00\$, taxes en sus, pour leur service de chargé de projet pour la planification et coordination des travaux mentionnés ci-hauts.

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie à procéder avec les travaux qui seront faits en régie par la municipalité, au coût maximal de 6,000.00\$.

ADOPTÉE

2026-09-197 10.6 Dossier du 7025 chemin Griffin – DROIT DE VETO EXERCÉ PAR LE MAIRE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Ateliers sur le plancher pelvien

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE des ateliers sur le plancher pelvien auront lieu en septembre 2026, pour une période de trois (3) semaines;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux citoyens d'Ogden et que le coût chargé par l'instructeur de l'atelier sera de 360.00\$, taxes en sus;

2026-09-198 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 360.00\$, taxes en sus, pour l'instructeur de l'atelier sur le plancher pelvien.

ADOPTÉE

11.2 Yoga sur chaise à l'automne 2026

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE les cours de yoga sur chaise ont eu lieu à l'hôtel de ville d'Ogden, ont été très populaires et le comité de loisirs aimerait les continuer à l'automne 2026;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux cours de yoga sur chaise débuteront donc en octobre 2026, pour une période de neuf (9) semaines;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux citoyens d'Ogden et que le coût maximal de cette activité sera de 1,395.00\$, taxes en sus;

2026-09-199 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 1,395\$, taxes en sus pour l'activité de yoga sur chaise débutant en octobre 2026.

ADOPTÉE

11.3 Atelier de pousses et germinations

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QU'un atelier de pousses et germinations aura lieu en septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux citoyens d'Ogden et que le coût de l'atelier sera de 300.00\$, taxes en sus;

2026-09-200 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 300.00\$, taxes en sus, pour l'atelier de pousses et germinations.

ADOPTÉE

11.4 Réception de Noël pour conseil et citoyens à l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QU'une réception de Noël avec le conseil sera offerte par le Comité de loisirs d'Ogden à l'hôtel de ville le 5 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux citoyens d'Ogden et que le coût maximal de cette activité sera de 300\$;

2026-09-201 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 300\$ pour cette réception de Noël.

ADOPTÉE

11.5 Cours d'Essentrics à l'automne 2026

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE les activités des cours d'Essentrics auront lieu chacune une fois par semaine durant l'automne 2026, donc huit (8) fois chaque en total;

CONSIDÉRANT QUE ces activités seront offertes gratuitement aux gens et que le prix chargé par l'instructeur d'Essentrics est de 1,149.75\$ pour l'automne plus les frais de déplacement, taxes en sus;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2026-09-202 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 1,149.75\$, plus les frais de déplacement, taxes en sus, pour l'instructeur qui donnera les cours d'Essentrics durant l'automne 2026.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement no. 2026.08 d'amendement au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale « PIIA » no.1 2024.06

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Gilbert Boileau à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de ce règlement a été adopté lors de cette même séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de consultation a eu lieu le 14 septembre dernier;

2026-09-203 Il est proposé par monsieur Robert Dubois
et résolu à l'unanimité

QU'il est résolu d'adopter le règlement no. 2026.08 modifiant le Règlement no. 2024.06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale « PIIA » no. 2024.06

QUE le présent règlement n° 2026.08 aura pour objet de modifier le Règlement numéro 2024.06 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer une meilleure intégration architecturale des bâtiments accessoires sur l'ensemble du territoire visé par un PIIA, de préserver le caractère rural, patrimonial et paysager des différents secteurs d'Ogden, d'éviter l'implantation de bâtiments accessoires dont l'apparence, les matériaux ou les couleurs seraient incompatibles avec le bâtiment principal ou avec le milieu environnant et de favoriser des projets de qualité qui contribuent à la valeur esthétique et à l'harmonie du cadre bâti.

QUE copie de ce règlement est présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no. 2022.16 relatif à la gestion des matières résiduelles afin d'encadrer l'utilisation du site central de collecte des matières résiduelles

Monsieur le conseiller Michel Lesage donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement no. 2022.16 relatif à la gestion des matières résiduelles afin d'encadrer l'utilisation du site central de collecte des matières résiduelles sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de renforcer les dispositions applicables au site central de collecte des matières résiduelles afin d'assurer le respect du tri des matières résiduelles et la propreté des lieux et de mettre en place un système de surveillance vidéo au site central afin de favoriser le respect du règlement, de protéger les installations municipales et de permettre l'identification des contrevenants.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2026-09-202 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 1,149.75\$, plus les frais de déplacement, taxes en sus, pour l'instructeur qui donnera les cours d'Essentrics durant l'automne 2026.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement no. 2026.08 d'amendement au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale « PIIA » no. 2024.06

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Gilbert Boileau à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de ce règlement a été adopté lors de cette même séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de consultation a eu lieu le 14 septembre dernier;

2026-09-203 Il est proposé par monsieur Robert Dubois
et résolu à l'unanimité

QU'il est résolu d'adopter le règlement no. 2026.08 modifiant le Règlement no. 2024.06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale « PIIA » no. 2024.06

QUE le présent règlement n° 2026.08 aura pour objet de modifier le Règlement numéro 2024.06 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer une meilleure intégration architecturale des bâtiments accessoires sur l'ensemble du territoire visé par un PIIA, de préserver le caractère rural, patrimonial et paysager des différents secteurs d'Ogden, d'éviter l'implantation de bâtiments accessoires dont l'apparence, les matériaux ou les couleurs seraient incompatibles avec le bâtiment principal ou avec le milieu environnant et de favoriser des projets de qualité qui contribuent à la valeur esthétique et à l'harmonie du cadre bâti.

QUE copie de ce règlement est présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no. 2022.16 relatif à la gestion des matières résiduelles afin d'encadrer l'utilisation du site central de collecte des matières résiduelles

Monsieur le conseiller Michel Lesage donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement no. 2022.16 relatif à la gestion des matières résiduelles afin d'encadrer l'utilisation du site central de collecte des matières résiduelles sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de renforcer les dispositions applicables au site central de collecte des matières résiduelles afin d'assurer le respect du tri des matières résiduelles et la propreté des lieux et de mettre en place un système de surveillance vidéo au site central afin de favoriser le respect du règlement, de protéger les installations municipales et de permettre l'identification des contrevenants.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

13.3 Dépôt – Projet de Règlement no. 2026.09 modifiant le règlement no. 2022.16 relatif à la gestion des matières résiduelles afin d'encadrer l'utilisation du site central de collecte des matières résiduelles

Monsieur le conseiller Michel Lesage a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement no. 2022.16 relatif à la gestion des matières résiduelles afin d'encadrer l'utilisation du site central de collecte des matières résiduelles sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de renforcer les dispositions applicables au site central de collecte des matières résiduelles afin d'assurer le respect du tri des matières résiduelles et la propreté des lieux et de mettre en place un système de surveillance vidéo au site central afin de favoriser le respect du règlement, de protéger les installations municipales et de permettre l'identification des contrevenants.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par monsieur le conseiller Michel Lesage et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le maire a mentionné les rencontres suivantes, soit celle avec Héritage Ogden qui a eu lieu le 5 août, celle avec le candidat libéral Charles Milliard qui a eu lieu le 17 août, celle avec la Ressourcerie des Frontières qui a eu lieu le 25 août et celle avec la candidate de la CAQ Allison Turner qui a eu lieu le 8 septembre dernier.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté aux rencontres suivantes des comités de la MRC de Memphrémagog, soit le comité de développement durable et le comité d'aménagement le 12 août, le conseil des maires le 19 août, le comité de sécurité publique le 26 août, le comité d'aménagement le 2 septembre et le comité de développement durable le 9 septembre.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Serge Mailhot a demandé une question concernant l'item 8.1, Mme Poirier a posé une question concernant l'item 10.6 et M. Vermette a posé une question concernant l'item 10.5. Le maire a répondu aux questions. M. Vermette a aussi mentionné que la fête du 150^e anniversaire du granit a été bien organisée. Le maire a manifesté son accord et a félicité les efforts faits par Mme Line Latour, l'agente de développement de la municipalité. Il a aussi fait mention de l'événement qui a eu lieu à la Ferme Chris Hatch samedi dernier qui a été bien apprécié.

2026-09-204 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère monsieur Michel Lesage propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 52 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.